



Bar-le-duc, jeudi 1 juin 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/03469**Modifiant l'avis n° FR/2023/02112**

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Insuffisance de la ressource en eau**Canal de la Marne au Rhin Ouest****Limitation de mouillage (tous les usagers - dans les deux sens) (1.8 m)****- à partir du 04/04/2023 à 07:00****o Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest**

entre les pk 31,767 (écluse n°52 de Revigny) et pk 102.498 (écluse n°12 de Void)

Commentaire :

Mesdames et messieurs les batelliers et usagers de la voie d'eau sont informés qu'en raison d'insuffisance de la ressource en eau le mouillage est réduit à 1,80 m sur le secteur entre l'écluse 12 de Void à l'écluse 52 de Revigny.

Service(s) à contacter :

UTI CMRO (canal de la Marne au Rhin Ouest), 1, rue de l'Ormicée, BP 50523, 55012 BAR-LE-DUC CEDEX

Tél : 03 29 79 12 33 - Fax : 03 29 45 65 14

ADVE Nancy, 169, rue de Newcastle, CS 80062, 54036 NANCY CEDEX

Tél : 03.83.17.01.01 - Fax : 03.83.17.01.30

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Adjoint au chef de l'UTI

Signé

Laurent LEMOINE